



**IIST BULLETIN** Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions  
Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

NOTE

Christian Sina  
DIATTA

Professeur à  
l'Institut

FAQ  
2014-2015

IIST-FAQ

*Institut International des Sciences et de Technologie*

**2014-2015**

**FOIRE AUX QUESTIONS**  
**FREQUENTLY ASKED QUESTIONS**

**Introduction**

L'Institut International des Sciences et de Technologie a par vocation la mission de formation par l'enseignement et la recherche-développement en Afrique. Sur la base d'un examen de l'état de la question du développement par les sciences et techniques dans le Continent et en rapport avec les acteurs concernés que sont les scientifiques, les ingénieurs et techniciens, nécessairement corrélés à ceux d'autres domaines du savoir et du savoir faire, l'Institut est appelé à déterminer les champs de vecteurs de sa dynamique qu'il s'agit de partager à l'échelle internationale.

L'africanité de la de formation par l'enseignement et la recherche-développement appelle la clarification des options institutionnelles et individuelles et des actes posés en son sein.

L'imitation a été le degré zéro, inéluctable, des grades de l'échelle d'ascension de l'IIST. Ce fut un zéro structuré en termes de paramètres légaux, réglementaires et de choix de fibres d'évolution.

Au pas 2, l'Institut ouvre la formation et la coopération internationale.

Tenant compte de son environnement socioéconomique, universitaire et d'éloignement par rapport aux foyers de référence internationale en S&T, l'Institut s'attache à la communication, en temps réel, avec les spécialistes et le public pour mieux les servir et recueillir leur recommandation.

Les questions posées par bon nombre d'entre eux ou qui reviennent N-fois à chacun ont besoin de réponses à discuter sur des bases écrites.

L'Institut est ouvert à ces contributions internes et externes selon toutes formes, réelles ou virtuelles.

Christian Sina DIATTA  
Le Président de l'Institut



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

### Quelle est l'adresse de l'IIST ?

Institut International des Sciences et de Technologie, IIST.

DAKAR : 28 Avenue des Ambassadeurs. BP : 5729. Dakar-Fann. Sénégal.

ZIGUICHOR : Quartier Goumel. A la lisière du stade Aline Sitoe Diatta. Ziguinchor

### Comment puis-je joindre l'Institut en toutes circonstances ?

#### Téléphones et Fax :

(00 221 33) 8 25 98 41/860 36 77/301 13 0 72 /301 18 95 89

Fax : (00 221 33) 860 36 77.

E-mail : [iistsenegal@gmail.com](mailto:iistsenegal@gmail.com).

Site Web : <http://iist-highlight.com>

### Depuis quand existe l'Institut ?

L'IIST est un établissement universitaire privé, de droit sénégalais, de formation par l'enseignement recherche-développement.

L'Institut jouit de l'Agrément N° 000773/MESRS/DES du 08 Septembre 2002, accordé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'Institut International des Sciences et de Technologie, sous le régime d'Enseignement supérieur privé, préparant aux :

- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Gestion commerciale,
- Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) en Gestion commerciale et financière,
- Maîtrise en Gestion des Entreprises,

Master en Management,

En conformité avec la politique gouvernementale en la matière.

L'Institut jouit de l'Agrément N° 000096/MESUCUR//DES du 19 Août 2009, accordé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, des universités, et des Centres Universitaires Régionaux, à l'Institut International des Sciences et de Technologie, sous le régime d'Enseignement supérieur privé, pour l'ouverture de nouvelles filières en :

- Sciences Exactes : Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de la Vie,
- Sciences de l'Ingénieur : Electronique, Télécommunications, Sciences et Techniques de l'Espace et Techniques Nucléaires,
- Sciences de la Vie fondamentales et appliquées.

L'ouverture effective de l'Institut s'est opérée en 2010-2011 à Dakar.

L'Institut International des Sciences et de Technologie, IIST, a connu 2 phases de création et de fonctionnement s'étendant respectivement de l'an 2002 à l'an 2009 et de 2010 à 2014.

Les 8 premières années d'incubation et de constitution effective de l'IIST, sont celles de formulation et de la mise en place du cadre légal et réglementaire requis, au sens du droit sénégalais ses règles structurelles et de fonctionnement internes, compatibles avec celles de l'environnement académique national, de l'espace francophone, et africaines et avec les normes internationales en matière d'enseignement et de recherche. Sous cet angle, l'IIST est né et évolue sous le statut d'établissement universitaire privé, d'enseignement et de recherche-développement ayant le rayonnement international comme horizon, en accord avec la vocation du Sénégal de porte ouverte sur l'Afrique terre d'accueil universitaire.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

Dans les années 2010-2014 l'Institut a mis en œuvre ses référentiels d'insertion légale plénière dans l'espace universitaire africain et international aux fins de répondre à ses objectifs et de recherche de la pleine la jouissance du statut d'Institut reconnu par le Gouvernement, de l'accréditation nationale de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, l'ANAQ - SUP et du Conseil africain et malgache de l'Enseignement supérieur, CAMES.

La création d'une offre de qualité aux étudiants et aux enseignants-chercheurs par la garantie de la qualité des activités académiques et scientifiques d'enseignement et de Recherche-Développement, R&D en constituent les pivots.

L'IIST comprend 2 campus : 1 campus à Dakar, ouvert en 2010-2011 et une extension à Ziguinchor en 2012-2013.

#### Qui sont les promoteurs de l'Institut ?



Docteur d'Etat (ès Sciences) de l'Université d'Orléans. France

Ancien chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique. (CNRS), de la Faculté des sciences de l'Université Paris XI, Orsay, puis du Centre de Recherche sur la Physique des Hautes Températures. (CRPHT). Bellevue. Paris puis Orléans. France.

Ancien Directeur et fondateur du 3<sup>e</sup> Cycle interdisciplinaire de physique atomique et nucléaire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. (UCAD). Sénégal. Décret présidentiel N° 91-609 du 6 juin 1991. (5 filières de spécialisations ouvertes : physique nucléaire, physique des gaz et des plasmas, chimie physique, physique appliquée aux sciences biologiques, physique appliquée aux sciences médicales)

Ancien Professeur titulaire de physique de classe exceptionnelle à la retraite, de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. (UCAD). Faculté des Sciences et Techniques. Sénégal

Ancien Inspecteur Général de l'Education Nationale

Ancien Directeur et fondateur du 3<sup>e</sup> Cycle interdisciplinaire de physique atomique et nucléaire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. (UCAD). Sénégal. Décret présidentiel N° 91-609 du 6 juin 1991. (5 filières de spécialisations ouvertes : physique nucléaire, physique des gaz et des plasmas, chimie physique, physique appliquée aux sciences biologiques, physique appliquée aux sciences médicales).

Ancien Inspecteur Général de l'Education Nationale. (IGEN).

Ancien Directeur et fondateur du Laboratoire de Physique des Plasmas et de Recherche Interdisciplinaire. Faculté des Sciences et Techniques. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. (UCAD). Sénégal.

Ancien Directeur de l'Institut de Technologie Nucléaire Appliquée. ITNA de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Sénégal. Créé conjointement par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. (AIEA) et le Gouvernement du Sénégal.

Ancien Directeur de l'Ecole Polytechnique de Thiès. (EPT).

Ancien Directeur de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques des Sciences Physiques et de la Technologie. (IREMPT). Université Cheikh Anta Diop de Dakar. (UCAD). Sénégal.

Ancien Chercheur au Joint Institute for Laboratory Astrophysics. (JILA). Boulder. Colorado. USA.

Président du Conseil Scientifique de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP). Porto-Novo. Bénin. Créé par le Centre International de Physique Théorique de Trieste. Italie sous l'égide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. (AIEA).



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

Secrétaire Général du Centre de Recherche pour le Développement Endogène (CRDE).

Membre du Réseau International « Prelude », Programme de Recherche et de Liaisons Universitaires pour le Développement. Membre fondateur et membre du bureau de Prelude.

**Ancien** Directeur et fondateur du 3<sup>e</sup> Cycle interdisciplinaire de physique atomique et nucléaire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. (UCAD). Sénégal. Décret présidentiel N° 91-609 du 6 juin 1991. (5 filières de spécialisations ouvertes : physique nucléaire, physique des gaz et des plasmas, chimie physique, physique appliquée aux sciences biologiques, physique appliquée aux sciences médicales).

**Ancien** Inspecteur Général de l'Education Nationale. (IGEN).

L'Institut est né sous l'impulsion de promoteurs enseignants-chercheurs des universités sénégalaises publiques et privées, ingénieurs, membres de l'Administration, diplomates et entrepreneurs dans des professions diverses, dont il a une assistance constante et qui constituent des pierres d'attente dans la réalisation des idéaux de l'Institut.

#### Qui sont les enseignants de l'Institut ?

Le corps professoral est composé en majorité d'enseignants des universités et de doctorants. Des praticiens ou qui exercent dans les entreprises.

La qualité du corps professoral est d'une importance capitale et constitue une donnée très prise au sérieux à l'IIST. Les enquêtes que nous avons effectuées ont révélé, à l'unanimité, le désir des enquêtés de recevoir un très bon enseignement, en déplorant la qualité de celui dispensé aujourd'hui dans la plupart des écoles de formation par des gens souvent non qualifiés.

Le cadre légal national, régional et international leur est applicable. Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement.

En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques. Nul ne peut donner un cours, assister un professeur, un TD ou un TP sans être au moins titulaire du Master M2, assorti d'activités de recherche en cours. En aucun, le PV d'un jury ne peut porter la signature d'un intervenant, entré par effraction, ne présentant pas les qualifications requises.

Tout intervenant ne faisant pas de la recherche à l'Institut ou ailleurs est considéré comme intérimaire. Il est remplacé dès que les conditions le permettent.

La sélection des enseignants-chercheurs se fait sur dossier associé à un entretien. Les thèses, les publications et les références internationales étayées par des séjours dans des groupes de recherche reconnus internationalement constituent de bonnes références.

**En somme** : Les règles de recrutement des enseignants-chercheurs sont celles des universités publiques.

Le recours aux procédures du CAMES sera systématique pour la nomination d'enseignants permanents.

Toutefois, les professionnels peuvent intervenir dans les enseignements sous le couvert d'un enseignant de rang magistral qui signera en cas de besoin les PV d'évaluation.

#### Quel est le statut de l'Institut ?

L'IIST est un institut universitaire privé d'enseignement supérieur, de droit sénégalais.

L'Institut International des Sciences et de Technologie, IIST, est une école supérieure de formation professionnelle et fondamentale par l'enseignement et la recherche en sciences et technologie, sans exclusion des sciences humaines, des sciences juridiques et du secteur tertiaire pour :

- les élèves entrant dans l'enseignement supérieur,
- la validation des acquis professionnels des travailleurs ;



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

- la formation des travailleurs en régime d'alternance

Par :

- des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques ;
- des séminaires, ateliers et conférence ;
- la recherche ;
- les stages ;
- des services.

#### Quels sont les partenaires nationaux de l'Institut ?

L'IIST a signé un accord cadre avec SUP'INFO pour des besoins de complémentarités dans tous domaines d'intérêts communs.

L'Institut a également signé un protocole d'Accord cadre avec le Conseil national du Patronat, CNP.

#### Quels sont les partenaires extérieurs l'Institut ?

L'Institut a signé un accord de partenariat inter universitaire avec l'Université Fédérale Dourados du Mato Grosso, République Fédérative du Brésil.

Il est affilié au Centre international de physique Théorique de Trieste, Italie, créé par le Prix Nobel Abdus Salam et placé sous l'égide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, AIEA.

#### Quelle est la vocation de l'IIST ?

**La vision** de l'IIST procède d'une lecture de la réalité universitaire africaine en général et sénégalaise en particulier, procurée par une des enquêtes et études réalisées de l'Institut pour affiner sa vision et ses missions.

Il est bien connu qu'avec un fort taux de croissance démographique de 2,7%, le Sénégal a une population extrêmement jeune. 57,7% de la population totale à moins de 20 ans.

L'IIST a la mission de contribuer à relever le défi de la fracture mondiale entre pays dits avancés et pays émergents ou en développement dans le domaine de l'éducation scolaire et universitaire et de la créativité. Il se doit pour cela de prendre la gestion du savoir (le knowledge management), comme vecteur de base de ses activités. L'IIST se dote ainsi d'outils spécifiques judicieusement choisis.

Dans la panoplie d'écoles de formation au Sénégal, celles qui sont à vocation scientifique et technique ne constituent qu'une infime partie. De ces rares établissements scientifiques et techniques, ceux qui encouragent recherche et donc l'exercice permanent d'une vocation de créativité sont quasi absents. C'est un impératif. C'est l'antidote de la fuite des cerveaux vers les pays développés ou transfert inverse de technologie. Ce phénomène, qui tend à se perpétuer, vide l'Afrique d'un nombre important de ses étudiants et brillants chercheurs, faute de laboratoires d'accueils de classe internationale et d'emplois satisfaisants. Cette situation est porteuse d'incidences économiques non négligeables pour le continent.

En plus de la formation résolument orientée vers la recherche, l'IIST adopte de nouvelles méthodologies non seulement d'enseignement, mais aussi d'évaluation, inscrites dans son règlement intérieur. Ces méthodologies, qui sont en rupture avec celles classiques, toujours en vigueur dans la plupart des établissements au Sénégal et dans la sous région. Elles font en partie sa spécificité.

Dans le domaine de la recherche, fer de lance de l'IIST, des laboratoires et des groupes de recherche seront sollicités à l'échelle nationale ou à l'extérieur selon les besoins, en étroite collaboration avec le monde de l'entreprise.

#### Quels sont les objectifs de l'IIST ?

**Les objectifs de la formation à l'IIST sont :**

. Contribuer au renforcement des secteurs public et privé en ressources humaines et moyens scientifiques,



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

**Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »**  
technologiques et humains de développement par les sciences et la technologie.

- . Créer en Afrique un cadre de formation par l'enseignement et la recherche et des services propres à contribuer au développement de l'entreprise public ou privée.
- . Contribuer au développement de la vulgarisation scientifique en Afrique.
- . Contribuer au développement d'une culture de l'imitation et de l'innovation dans le respect des droits de la propriété intellectuelle et des normes scientifiques et technologiques.
- . Assurer la formation des étudiants en M2 contenant, par le mémoire, une initiation à la recherche et par la contribution au Progrès. Tout professeur inscrit, dans son protocole de cours, les références en termes d'ouvrages, d'articles ou de tous documents, y compris ceux disponibles sur Internet pour le renforcement de son cours.

Toutefois, il a été observé que certains professeurs téléchargent des cours et TD, sans en donner la source comme cours dictés aux étudiants. L'Institut a sanctionné l'usage de telles facilités, non transparentes et académiquement répréhensibles.

L'usage de photocopiés, vendus ou distribués aux étudiants est également surveillé. Tout document de cette nature doit être autorisé par la Direction pour éviter les risques de violation des droits de certains collègues locaux ou étrangers non avertis.

### Quelles sont les filières de formation à l'IIST ?

L'IIST publie régulièrement son annuaire dans le site Web : <http://www.iist-highlight.com>. Vous pouvez le consulter ou en prendre connaissance à l'Institut en cas de besoin.

### Qu'est ce qui caractérise la formation à l'Institut ?

L'Institut International des Sciences et de Technologie a été créé sur la base d'un diagnostic du marché. L'importance de l'environnement macro, ou micro et du marché potentiel a été déterminante dans les choix opérés.

### Quelle est la langue d'usage à l'IIST ?

Si la première langue usuelle mais non exclusive à l'IIST est le français, l'anglais aspire à être également au premier rang, c'est-à-dire au niveau du français, faisant de l'Institut un établissement bilingue. Pour des besoins d'ouverture et de documentation ainsi que des contraintes de voisinage, l'anglais et le portugais, notamment dû à la composition de ses étudiants sont également admis à l'Institut.

### Qu'est ce qui garantit la qualité de la formation à l'Institut ?

La conformité des formations aux standards nationaux et du Conseil africain et malgache de l'Enseignement supérieur, CAMES, en vigueur, est garantie par l'agrément délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui vérifie constamment le maintien de cette conformité. Il dispose d'instruments de suivi dont l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, ANAQ-SUP, la Direction générale de l'Enseignement supérieur, DGES, notamment la Direction de l'Enseignement supérieur privé, DESP.

La qualité de la formation repose sur plusieurs autres facteurs :

- La qualité du corps enseignant et d'encadrement ;
- La pertinence du plan stratégique de l'Institut, qui est attestée par notamment par ANAQ-SUP et la Cellule interne d'Assurance Qualité, CIAQ de l'Institut.

L'Institut veille à répondre aux critères d'évaluation et de classement des instituts et universités en matière d'enseignement et de recherche sur la base de critères plus larges que ceux du système en vigueur au Sénégal.

L'un des fruits du partenariat international est l'évolution vers l'harmonisation des performances



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

institutionnelles qui autorisent les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, notamment en post-doc.

La garantie majeure de la qualité de la formation est l'application rationnelle des normes du système

Licence, Master, Doctorat :

- Les programmes sont dotés de maquettes détaillées en volume horaire des cours magistraux, de Travaux dirigés, des Travaux pratiques et du temps libre laissé à l'étudiant ;
- L'Institut propose des programmes de formation en sciences et techniques avancées ;
- L'IIST se dote progressivement d'outils de contrôle et de promotion de son développement ;
- L'Institut est résolument ouvert à la coopération interinstitutionnelle en Afrique et avec le reste du monde.

### Quelles sont les possibilités nationales d'échanges d'étudiants de l'IIST ?

Les échanges d'étudiants entre l'IIST et d'autres établissements se font selon plusieurs voies :

(1). La voie formelle reposant sur l'accord cadre avec SUP'INFO ;

(2). Le flux entrant ou sortant, peu contrôlé, d'étudiants entre des établissements privés ou entre l'IIST et les universités d'Etat.

(2). De nouveaux Accords cadre en cours de négociation avec d'autres institutions, notamment avec des universités publiques.

### Quelles sont les possibilités internationales d'échanges d'étudiants de l'IIST ?

Les possibilités internationales d'échanges d'étudiants et d'enseignants reposent sur :

(1). L'Accord de partenariat inter universitaire signé avec l'Université Fédérale Dourados du Mato Grosso, République Fédérative du Brésil.

(2). L'Affiliation de l'Institut au Centre international de physique Théorique de Trieste, Italie, créé par le Prix Nobel Abdus Salam et placé sous l'égide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, AIEA.

(2). De nouveaux Accords cadre en cours de négociation avec d'autres institutions.

### Qu'offre l'Institut en direction des entreprises ?

Des investigations de l'Institut ont permis de savoir que la majorité des jeunes bacheliers sénégalais veulent faire des études en Gestion/Finances/Economie, qui sont des secteurs où l'Afrique présente de grandes perspectives d'emplois. Bien que ces filières soient le domaine de prédilection des nombreuses écoles de formation, l'IIST y trouve une place de choix. L'Institut s'investit et se spécialise dans la pointe et en R&D par couplage avec la formation scientifique et technique dont le Continent veut faire un moteur du développement. A titre d'exemples, l'économie maritimes, les énergies propres, l'environnement, ne peuvent être servis en personnel de qualité qu'en s'attaquant à ces secteurs selon des voies interdisciplinaires et en en proposant une offre particulière notamment celle de la recherche développement, R&D.

L'IIST a initié des projets d'établissement dans ce sens dans divers secteurs en voie de lancement.

L'Accord de partenariat avec le CNP pourrait être un facteur stratégique dans ce cadre.

### Qu'offre l'IIST en direction des collectivités locales ?

A travers des projets d'établissement, l'Institut aspire à servir la socio économie à la base, notamment au moyen de la R&D dans divers secteurs dont les énergies, les TIC, le *Knowledge Management* et des formules de formation/Insertion de courte durée.

### L'Institut offre-t-il des possibilités de stages aux étudiants ?

Le potentiel principal d'offre de stages est celui des entreprises. Il justifie la signature d'un Accord cadre avec le Conseil National du Patronat, CNP.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

#### Combien coûte la formation en Licences à l'IIST ?

L'IIST a fixé le des montants de frais de formation étudiés en vue de les amener à un niveau comparable à celui des autres écoles supérieures privées tout en restant dans la limite du raisonnable.

L'Institut offre à ses étudiants, conformément à sa vision pour l'Afrique, une formation coûteuse parce que de qualité qui appelle la compréhension des étudiants et de leurs familles.

Ses offres de coût de la formation sont encore au minimum du tolérable.

La grille des coûts de la formation en Licences à l'Institut, est publiée dans le Site Web de l'Institut : <http://www.iist-hilight.com>

#### Combien coûte la formation en Masters à l'IIST ?

La grille des coûts de la formation en Licences à l'Institut, est publiée dans le Site Web de l'Institut : <http://www.iist-hilight.com>

#### Combien coûte la formation doctorale à l'IIST ?

La formation doctorale comprend :

- (1). L'inscription proprement dite à l'Institut sur la base d'un sujet agréé par l'Institut ;
- (2). Des formatrices de R&D ;
- (3). L'exercice à l'animation de la vie scientifique ;
- (4). L'animation d'enseignements et de séminaires à l'Institut.

Le Doctorant aura ainsi à s'acquitter des frais d'inscription communiqués par l'Institut et peut recevoir, dans le cadre de ses activités, des honoraires liés à ses activités, universitaires et para universitaires compatibles avec son statut de chercheur.

#### Comment puis-je financer mes études à l'IIST ?

L'IIST met en place un système de financement des études tenant compte des réalités économiques des de l'étudiants, dûment étudiants dans le cadre de la prospection du marché national et africain. Ce système repose sur trois instruments :

**1-Bourses** : Certains étudiants méritants bénéficient de bourses de l'Etat, couvrant totalement ou partiellement les frais d'études ;

**2- Parrainages** : L'IIST recherche le parrainage d'étudiants ou d'étudiantes par les entreprises ou les partenaires, couvrant totalement ou partiellement les frais d'études, de certains de ses élèves les plus méritants ;

**3- Crédits** : L'IIST recherche, auprès des banques de la place, la mise au point d'une formule d'un « crédit études », dont la garantie de remboursement est fournie autant par la qualité des études effectuées, et les perspectives d'emploi qu'elles offrent, que par la caution solidaire des parents.

**PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES.** Les études à l'IIST impliquent un choix judicieux de filières et d'unités de valeur. Elles répondent à des options et à des objectifs de carrière à atteindre pour lesquels les enseignants chercheurs de l'Institut peuvent apporter leur soutien. Les objectifs de carrière à atteindre sont déterminés conjointement par des critères de performances relevant de l'étudiant(e), les échanges avec les enseignants chercheurs et des possibilités ouvertes par l'Institut en coopération avec ses partenaires. La recherche développement est par vocation l'un des objectifs majeurs de l'Institut auxquels les enseignants chercheurs et les étudiant(e)s concourent. . Les frais d'études ne comprennent ni les frais de subsistance (loyer + nourriture) ni les frais de santé et d'équipement personnel, sauf disposition nouvelle notifiée aux étudiant(e)s résultant de besoins d'harmonisation des conditions d'études engageant des frais supplémentaires. . Les droits d'inscription sont semestriels et sont réglés dès réception de l'avis d'admission. . Les frais de scolarité sont dus au 05 du mois. . Le dernier mois est payé à l'inscription. Les





## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

frais d'assurance sont inclus dans les droits d'inscription. Les bourses obtenues par les étudiants sont censées compenser l'ensemble des frais d'études. Dans le cas contraire, le complément devra être garanti par l'étudiant ou sa source de financement.

### L'Institut est-il réservé aux étudiantes et aux étudiants riches ou de familles riches ?

Nullement. Afin de ne pas faire de ségrégation sociale, basée sur l'argent, l'IIST met en place un système de financement des études pour tous les élèves méritants. Ce système repose sur trois instruments :

- 1- **Bourses** : L'IIST offre aux élèves méritants, sur la base de l'examen de leurs dossiers, des bourses couvrant totalement ou partiellement les frais d'études ;
- 2- **Parrainages** : L'IIST recherche des partenaires pour le parrainage d'étudiants ou d'étudiantes, couvrant totalement ou partiellement les frais d'études, de certains de ses élèves les plus méritants ;
- 3- **Crédits** : L'IIST travaille, avec des banques de la place, à la mise au point d'une formule d'un « crédit études », dont la garantie de remboursement est fournie autant par la qualité des études effectuées, et les perspectives d'emploi qu'elles offrent, que par la caution solidaire des parents.

Dans ce contexte, l'Institut mettra en application en 2014-2015 la formule un étudiant un ordinateur dans le but d'améliorer davantage la formation.

### Les diplômes de l'Institut sont-ils reconnus par l'Etat ?

L'IIST jouit de 2 Agréments d'ouverture :

1. L'Agrément N° 000773/MESRS/DES, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du 8 septembre 2002 conférant à l'IIST le statut provisoire d'établissement d'enseignement supérieur privé préparant aux diplômes d'Economie et de Gestion ;
2. L'Agrément N° 000096/MESUCUR/DES/DFS, du Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités et des Centres universitaires régionaux, du 19 Août 2009, autorisant l'IIST à organiser de nouvelles formations supérieures préparant aux diplômes de BTS, Licence, DESS, Master et Doctorat en sciences exactes, sciences de l'ingénieur, et sciences de la vie fondamentales et appliquées.

Au terme de ses 3 premières années de fonctionnement ininterrompu dans les filières scientifiques, des sciences de l'ingénieur et d'économie-gestion a réalisé les conditions réglementaire de candidature auprès du Conseil africain et malgache de l'Enseignement supérieur, CAMES, en vue de l'accréditation de diplômes. Cependant, selon des dispositions nationales internes mais conditionnelles, il s'y ajoute la procédure de formalisation institutionnelle préalable d'Agréments nationaux, assortis de l'Accréditation de diplômes en cours pour l'Institut, assurée par la nouvelle Autorité nationale d'Assurance Qualité sénégalaise, ANAQ-SUP. L'IIST s'y conforme tout en prenant en compte les référentiels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche internationalement reconnus et servant à la classification des instituts et universités à l'échelle mondiale.

Après le passage, en cours, par ces 2 étapes, la reconnaissance et la signature des diplômes de l'Institut par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera opérée. Les diplômes délivrés par l'Institut sont dès lors les mêmes que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Ils jouissent de la mention officielle, « diplômes reconnus par l'Etat ».

### Les diplômes délivrés par l'IIST permettent-ils de s'inscrire en Doctorat ?

Les diplômes délivrés par l'IIST permettent de s'inscrire, si on le souhaite, dans des formations de 3ème cycle, plus particulièrement en Doctorat, soit à l'IIST soit dans une autre institution publique ou privée nationale ou étrangère dans le cadre du partenariat interinstitutionnel, à l'avantage des étudiants et des chercheurs de l'Institut.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

En effet, dans le cadre de partenariats interuniversitaires, l'IIST a l'avantage d'utiliser de la formule d'échanges d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants pour des séjours académiques à l'étranger. Il permet ainsi la poursuite des études à l'étranger, lorsque les compétences requises sont atteintes.

### Puis-je, en tant que travailleur, cumuler mes charges avec des études à l'IIST ?

Absolument. L'IIST offre une formation d'ingénieur en cours du soir, selon le quorum requis, menant au même diplôme délivré en cours du jour. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour le cycle en cours du jour.

### L'IIST dispose-t-il de modules de formation/Insertion de courte durée ?

Tout-à-fait.

L'Institut a conçu des programmes de formation/Insertion de courte durée à l'intention des directeurs d'entreprises, des cadres et de l'ensemble des composantes du personnel.

Les programmes sont également d'un grand intérêt pour les acteurs à la base du développement, du secteur informel ou des familles urbaines ou rurales/

Les domaines d'intérêt sont, l'Economie du savoir, ou *Knowledge Management*, les TIC et les Energies propres.

Une méthodologie de formation/Insertion a été élaborée comme approche pédagogique permettant d'atteindre les objectifs des apprentissages requis.

Des dépliants ont été édités sur cette voie de formation et de couplage de l'Institut avec le développement à la base par la R&D.

Des instruments institutionnels sont en voie de naître à l'Institut pour la traduction de la R&D, à toutes échelles du savoir et du savoir-faire en Afrique et pour toutes couches sociales dans des secteurs ciblés.

### L'Institut dispose-t-il d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité, CIAQ ?

La Cellule Interne d'Assurance Qualité, CIAQ, de l'IIST a vu le jour en juillet 2014.

Elle a été initiée en rapport avec le programme national d'Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur au Sénégal.

## FAQ sur l'admission à l'Institut

### Mon dossier est-il confidentiel une fois enregistré par l'Institut ?

Conformément aux dispositions de la loi, l'IIST assure la confidentialité des informations et documents personnels que vous fournissez sur la demande d'admission, de même que de ceux ajoutés à la suite. De plus, ces renseignements ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées de traitement des informations, notamment celles affectées à la gestion des dossiers étudiants et départements affectées à des fonctions de supervision ou de coordination pédagogique.

Les renseignements demandés sont indispensables pour assurer la gestion de votre admission ou inscription. Ils ont un caractère obligatoire et le refus de les fournir entraîne l'annulation de votre admission.

Les dossiers fournis à l'Institut sont partie intégrante du fonds officiel qui ne peut être connu ou d'autres institutions que sur des bases légales et réglementaires.

Le suivi du dossier du candidat et de l'étudiant est systématique et confidentiel.

Les échanges se font officiellement par écrit : lettre, fax ou e-mail.

Dès l'inscription, un certificat est délivré aux étudiant(e)s ainsi qu'une carte d'étudiant(e) de l'IIST l'annuaire de l'Institut.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

Les frais d'inscription sont acquittés intégralement dans des délais communiqués par les services de la scolarité après notification de l'avis d'admission à l'IIST et non à l'introduction du dossier de candidature.

#### Quelles sont les conditions d'admission à l'IIST pour les sénégalais ?

La formation à l'IIST est ouverte, par la distribution très variée de ses filières, à tous Bacs, scientifiques, techniques ou littéraires.

L'admission à l'Institut repose sur des conditions de performances personnelles et sur le choix de filière en adéquation avec le profil de l'étudiant.

Les dossiers de candidatures sont étudiés individuellement ?

Un test ou un concours d'entrée peuvent être requis en cas de besoin.

#### Y-t-il à l'IIST un statut spécial pour les étudiants (e)s étranger (e)s ?

Non.

L'Institut ne fait aucune discrimination basée sur la nationalité mais sur les acquis à l'entrée et donc sur le dossier de l'étudiant.

#### Y-t-il à l'IIST un statut spécial pour les enseignant (e)s étranger (e)s ?

Non.

L'Institut ne fait aucune discrimination basée sur la nationalité de l'enseignant mais sur son dossier universitaire et sur ses aptitudes et qualifications personnelles.

#### Quelles sont les conditions d'admission à l'IIST pour les non sénégalais ?

Etre titulaire: (a). D'un baccalauréat scientifique ou d'un diplôme équivalent pour les filières techniques; (b). De tout baccalauréat ou d'un diplôme équivalent pour les études en économie, commerce, communication, économie maritime, etc.... ; (3). Satisfaire aux tests, cours préparatoires, passerelles requis par l'Institut. Disposer des moyens de poursuivre sa formation à l'IIST.

#### Quelles sont les formules de sélection des étudiants de l'Institut ?

Les formules de sélection des étudiants de l'IIST peuvent être des tests, l'examen sur dossier, des concours, des entretiens, des cours préparatoires ou des passerelles. Consulter le site Web de l'Institut pour les dispositions prises dans la filière qui vous concerne.

#### Qu'entend-on par "Cours préparatoires" ou "Prépas" à l'IIST ?

« PREPAS »

Les Prépas sont une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Passerelles cours secondaire – enseignement supérieur est un ensemble de cours de l'IIST, ouverts à tous bacheliers scientifiques et techniques pour la transition vers toutes universités ou instituts supérieurs du Sénégal ou de pays étrangers. La transition proposée «Bac-Université ou grandes écoles » s'oriente spécifiquement vers l'élève qui reste libre par rapport à son choix de parcours universitaire. C'est une formule préparatoire aux études supérieures en mathématiques, sciences physiques et informatique sans lien avec l'entrée prédéterminée à une université ou école supérieure quelconque, publique ou privée.

Au 1<sup>er</sup> cycle universitaire, l'étudiant emprunte la voie d'appropriation des outils de la connaissance ou du savoir faire organisée selon des méthodes cognitives différenciant l'élève de l'étudiant : Le premier dispose de bases élémentaires. Le second s'introduit aux lois fondamentales régissant les objets ou processus figurant au menu de son programme. On lui procure graduellement, notamment au premier cycle universitaire les capacités techniques requises par l'introduction aux outils des sciences ou de la technologie avancées. Le succès de l'étudiant dépend pour une grande part de la « Transition, Bac –Université ou grandes écoles ». C'est l'objet de



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management » ces « PREPAS »

#### Peut-on accéder directement en Master M1 avec le BTS ?

Non !

Le dossier du candidat est soumis à l'étude à l'Institut.

Des cours préparatoires peuvent être requis.

Il peut être nécessaire de soumettre l'étudiant à l'acquisition en cours d'année de modules complémentaires sur la base des éléments du contrat de transfert de crédits.

#### Peut-on accéder en Master M2 avec un Master M1 obtenu ailleurs ?

Pas de façon automatique.

Cela dépend du dossier du candidat et du contenu de sa formation en rapport avec celle désirée à l'IIST.

#### Qu'entend-on par "Passerelles" d'accès à un cours de l'IIST ?

Les « Passerelles » sont un ensemble de cours de l'IIST, ouverts à tous candidats à l'entrée à l'IIST, nécessaires à la transition à leur inscription à un autre cours de l'Institut dont ils n'ont que partiellement le profil initial requis. C'est, à titre d'exemple une formule préparatoire aux études supérieures en Master d'informatique lorsque les acquis du candidat en licence ne sont pas en adéquation avec les pré-requis à l'entrée en Master M1.

#### Comment puis-je préparer une demande d'admission comme étudiant à l'IIST ?

Pour préparer votre demande d'admission, il vous faut :

- (1). Etre fixé sur la composition du dossier à fournir. Les pièces constitutives sont indiquées dans le site Web de l'Institut : <http://www.iist-highlight.com>
- (2). Veiller à légaliser les photocopies légaliser des diplômes demandés ;
- (3). Prendre contact avec l'Institut pour la suite des opérations.

#### Comment puis-je déposer ma demande d'admission comme étudiant à l'IIST ?

Le dépôt de votre demande peut se faire :

- (1). Par courrier postal en envoi recommandé ;
- (2). Par dépôt direct à l'Institut ;
- (3). Par E-mail.

#### Puis-je m'inscrire à l'IIST par tri de cours pour une somme de crédits ?

Oui !

Il faut dans ce cas vous mettre en rapport avec l'Institut.

#### L'inscription à l'Institut est-elle annuelle ou semestrielle ?

L'inscription à l'Institut est annuelle.

Le choix des cours est organisé en tenant compte des contraintes et programmes des enseignants non permanents.

#### Quelle est la règle de transfert de crédits à l'IIST ?







## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

**Nombre total de crédits**

*Total number of credits*

**Signature de l'étudiant**

*Student's signature*

**Date**

*Date*

**Institution d'origine**

*Sending institution*

**Je confirme que le programme d'études proposé est approuvé**

*I confirm that the proposed programme of study is approved*

**Coordonnateur académique de l'étudiant**

*Student's academic coordinator*

**Nom**

*Name*

**Signature**

*Signature*

**Date**

*Date*

**Cachet**

*Seal*

**Etablissement d'accueil**

*Receiving institution*

**Je confirme que le programme d'études proposé est approuvé**

*I confirm that the proposed programme of study is approved*

**Coordonnateur académique de l'étudiant**

*Student's academic coordinator*

**Nom**

*Name*

**Signature**

*Signature*

**Date**

*Date*

**Cachet**

*Seal*

#### Quels sont les critères de recrutement des enseignants ( e )s à l'Institut ?

La sélection des enseignants-chercheurs se fait sur dossier associé à un entretien. Les thèses, les publications et les références internationales étayées par es séjours dans des groupes de recherche reconnus internationalement constituent de bonnes références.

**En somme** : Les règles de recrutement des enseignants-chercheurs sont celles des universités publiques. Le recours aux procédures du CAMES sera systématique pour la nomination d'enseignants permanents.

Toutefois, les professionnels peuvent intervenir dans les enseignements sous le couvert d'un enseignant de rang magistral qui signera en cas de besoin les PV d'évaluation.

#### Quels sont les documents à fournir par le candidat à un poste d'enseignant à l'Institut ?

Le candidat à un poste d'enseignant doit fournir les documents suivants :

- (1). La copie légalisée de chacun de ses diplômes ;
- (1). Un Cv ;
- (3). La copie de ses articles de recherche publiés dans une revue à refereee ;
- (4). 2 recommandations de professeurs ou directeurs de recherche ;
- (5). La proposition du protocole de cours relatif à chaque cours pour lequel il est candidat ;
- (6). La certification de sa disponibilité pour être enseignant chercheur ou professionnel à l'IIST ;
- (7). Se prêter à un entretien à l'IIST avec une commission de spécialistes.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

### FAQ pour les candidatures à l'Institut

#### Quels sont les documents du dossier de candidature en Licence à l'IIST ?

Pour s'inscrire à l'Institut, veuillez envoyer le formulaire de candidature lisiblement rempli, accompagné d'un dossier comprenant les pièces suivantes (Les dossiers incomplets seront classés sans suite)

- 1 Demande manuscrite adressée au *Président de l'Institut International des Sciences et de Technologie* IIST
- 1 Curriculum Vitae, CV, datant de moins de 3 mois
- 1 Copie légalisée de la carte nationale d'identité
- 1 copie légalisée du baccalauréat ou du diplôme équivalent ainsi que le relevé de notes du baccalauréat et des différents examens universitaires.
- 1 copie légalisée des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur
- 1 Copie légalisée des attestations et certificats, avec la mention des « Crédits » obtenus à l'IIST toute autre institution
- Une fiche de sélection des cours auxquels l'étudiant souhaite s'inscrire
- 1 fiche de contrat de crédits dûment remplie, fournie par l'IIST, en vue de transferts éventuels de Crédits
- 1 Certificat de visite et de contre visite
- 1 Fiche d'engagement, contresignée par le répondant, portant sur le respect des dispositions fin de l'Institut
- 4 Photos d'identité en couleur
- Pour les candidats au 3<sup>e</sup> cycle, joindre 2 lettres de recommandations de professeurs d'université enseigné ou dirigé les travaux de recherche du candidat désirant en Master, DESS ou en Doctorat
- L'attestation de bourse fournie par l'organisme prenant en charge les frais de scolarité de l'étudiant
- Une attestation bancaire d'engagement, le cas échéant, du déclarant prenant en charge les frais de scolarité de l'étudiant (e) ;

2. Dès réception de l'avis d'admission à l'entrée à l'IIST, s'acquitter des droits d'inscription selon les dispositions mises en place par l'Institut.

#### Quels sont les documents du dossier de candidature en Master à l'IIST ?

Pour s'inscrire à l'Institut, veuillez envoyer le formulaire de candidature lisiblement rempli, accompagné d'un dossier comprenant les pièces suivantes (Les dossiers incomplets seront classés sans suite)

- 1 Demande manuscrite adressée au *Président de l'Institut International des Sciences et de Technologie* IIST
- 1 Curriculum Vitae, CV, datant de moins de 3 mois
- 1 Copie légalisée de la carte nationale d'identité
- 1 copie légalisée du baccalauréat ou du diplôme équivalent ainsi que le relevé de notes du baccalauréat et des différents examens universitaires.
- 1 copie légalisée des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur
- 1 Copie légalisée des attestations et certificats, avec la mention des « Crédits » obtenus à l'IIST toute autre institution
- Une fiche de sélection des cours auxquels l'étudiant souhaite s'inscrire
- 1 fiche de contrat de crédits dûment remplie, fournie par l'IIST, en vue de transferts éventuels de Crédits





## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

#### Crédits

- 1 Certificat de visite et de contre visite
- 1 Fiche d'engagement, contresignée par le répondant, portant sur le respect des dispositions financières de l'Institut
- 4 Photos d'identité en couleur
- Pour les candidats au 3e cycle, joindre 2 lettres de recommandations de professeurs d'université ayant enseigné ou dirigé les travaux de recherche du candidat désirant en Master, DESS ou en Doctorat ;
- L'attestation de bourse fournie par l'organisme prenant en charge les frais de scolarité de l'étudiant(e) ;
- Une attestation bancaire d'engagement, le cas échéant, du déclarant prenant en charge les frais de scolarité de l'étudiant (e) ;

2. Dès réception de l'avis d'admission à l'entrée à l'IIST, s'acquitter des droits d'inscription selon les dispositions mises en place par l'Institut.

#### Quels sont les conditions de candidature en Doctorat à l'IIST ?

Les filières de 3e Cycle sont ouvertes en fonction de la disponibilité et de l'initiative des directeurs de recherche. Une commission d'équivalence de l'Institut examine et donne son avis sur les divers dossiers produits par les chercheurs avant toute inscription en thèse.

Selon les normes d'accréditations en vigueur en Afrique et dans le monde et pour toutes les filières ouvertes, le 3e Cycle de l'IIST comprend divers grades :

Le Diplôme d'Etudes Approfondies

Le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées DESS

Le Brevet de Technicien Supérieur, BTS

Le Diplôme d'ingénieur docteur

Le PhD

Le Doctorat d'Etat

Le 3e Cycle est préparé en laboratoires ou dans des groupes de recherche de l'IIST, d'Instituts, d'Universités dans le cadre d'une coopération interuniversitaire. Il peut nécessiter le séjour en entreprise et l'exercice à l'encadrement d'autres étudiant(e)s. Le 3e Cycle peut être préparé en codirection entre un enseignant chercheur de l'IIST et un spécialiste externe ou du secteur de l'entreprise. La soutenance des mémoires s'opère à l'Institut. Les filières de 3es Cycles sont ouvertes en fonction de la disponibilité et de l'initiative de spécialités.

Une commission d'équivalence de l'Institut a la fonction d'examine les divers diplômes produits par les chercheurs venant d'autres institutions nationales ou extérieures avant toute inscription en thèse pouvant en faire un pré requis. Les animateurs et directeurs de recherche sont des enseignants chercheurs de rang magistral et des encadreurs du secteur de l'entreprise en cas de besoin.

#### Comment puis-je préparer et fournir le Contrat de transfert de crédits ?

La fiche du contrat de transfert de crédits est fournie par l'IIST.

L'étudiant doit la remplir sur place et certifier exacts les informations apportées, à vérifier par l'Institut selon les voies appropriées.

#### Puis-je m'inscrire en ligne à l'IIST ?

L'Institut affirme sa politique de rupture continue avec l'isolement géographique en Afrique pour l'étudiant, l'enseignant-chercheur, l'Institut dans un environnement mondial dynamique. L'année 2013-2014 en portera le sceau. Doté de programmes de classe internationale, l'Institut s'assure continûment



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

une coopération interinstitutionnelle de qualité, salubre aux échanges d'étudiants, de chercheurs et procurant des diplômes internationaux. L'inscription en ligne est une entrée directe et interactive dans l'univers de l'Institut. Une adresse électronique personnalisée est offerte après l'inscription à chaque étudiant ou étudiante. L'extension personnalisée correspondante sera du type (.xxx), de même nature que (.com), (.fr), (.edu) ou (.ucad). L'Institut exprime ainsi ses options de performances internes et de communication efficace. L'Institut répond à ses défis propres d'autorité, dans l'univers des sciences, de la technologie et dans la géopolitique de l'Internet. L'IIST vous confère le statut d'étudiant ou d'étudiante de l'Institut à la suite d'un simple clic sur :

<http://www.iist-hilight.com> puis sur « Inscription en ligne ».

#### [Puis-je envoyer à l'Institut tous mes documents en ligne ?](#)

Oui ! A la condition de scanner les originaux des documents en couleur et d'envoyer par courrier confidentiel tout document dont l'original est requis : photo d'identité par exemple.

#### [Comment puis-je suivre l'évolution de mon dossier d'inscription en ligne à l'IIST ?](#)

Le suivi du dossier du candidat et de l'étudiant est systématique et confidentiel. Les échanges se font officiellement par écrit : lettres, fax ou e-mails. Dès l'inscription, un certificat est délivré aux étudiant(e)s ainsi qu'une carte d'étudiant(e) de l'IIST. Les frais d'inscription sont acquittés intégralement dans des délais requis.

#### [Quelles sont les dates limites de dépôt des candidatures à l'IIST ?](#)

Les dates limites d'inscription dans une filière dépendent de celle-ci.

#### [Puis-je m'inscrire en formation M2 spécialisée à l'Institut ?](#)

Oui ! Sous réserve de l'agrément de l'Institut dépendant de l'acceptation d'un directeur de recherche de d'encadrer l'étudiant pour le mémoire de Master M2.

#### [Faut-il être francophone pour s'inscrire en doctorat à l'IIST ?](#)

Non ! La science est un langage et non une langue.

#### [Comment peut-on obtenir le statut de Post-doc à l'IIST ?](#)

Le statut de post-doc est traité au cas par cas entre institutions et non avec le chercheur pris isolément.

#### [Comment puis-je financer mon séjour en Post-doc à l'IIST ?](#)

Le financement du post doc est recherché spécifiquement au cas par cas. Il convient de se rapprocher de l'IIST pour la mise en place des conditions d'accueil du chercheur à l'Institut.

#### [Comment puis-je obtenir le statut d'Associé junior de l'Institut ?](#)

**L'Institut international des Sciences et de Technologie**, IIST, a une vocation interdisciplinaire, d'éducation par l'enseignement et la recherche. Il a pour objectif de contribuer au développement de l'Afrique par les sciences et techniques.

Les associés de l'Institut International des Sciences et de Technologie, IIST, sont des enseignants-chercheurs, des chercheurs de toutes disciplines, des ingénieurs, des techniciens, des inventeurs, des serveurs des sciences et techniques. Ils sont sélectionnés sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue ou de spécialité.

Les associés ont pour mission de contribuer au Progrès des sciences et techniques et au développement par les sciences et techniques à l'IIST. Par les impacts de ses activités individuelles ou collectives, ils contribuent au rayonnement de l'Institut.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

En retour, l'IIST a pour mission de contribuer à leur rayonnement par les activités, les services et tout avantage intellectuel et logistique qu'il est en mesure de leur procurer.

**Les associés juniors** sont recrutés parmi les chercheurs préparant une thèse ou membres d'instituts à vocation scientifique et technique.

Les avantages accordés à l'Associé ont une durée de trois (3) ans durant lesquels des termes d'un contrat et de programmes d'activités (Recherche, enseignement, réalisation de prototypes, diffusion des sciences et techniques, séminaires, conférences, sont déterminés d'un commun accord avec l'Institut.

Tout changement de fonction, de grade ou d'adresse de l'associé doit être communiqué sans délai au Bureau des Associés compte tenu de leur incidence possible sur le statut d'associé de la personne concernée.

La jouissance du statut d'associé est individuelle.

Les échanges de chercheurs ou d'enseignants n'octroient pas automatiquement le statut d'associé aux personnes concernées.

L'associé sénior ou junior rédige un rapport d'activités annuel à l'adresse de l'Institut. Il y joint les publications, les ouvrages et toutes œuvres résultant de ces activités.

### **Visites à l'IIST**

Toute visite à l'IIST sous le régime d'Associé, nécessitant des frais, est sujette à la disponibilité de fonds, préalablement notifiée par l'Institut, couvrant la période et les activités justifiant la visite. Les visites de l'IIST par les Associés juniors sont vivement encouragées sous l'obligation morale de respecter les termes de chaque visite. L'avis préalable de l'institut, est requis. Une demande spécifique est faite pour les visites extérieures à des fins de recherche, ou de toutes activités scientifiques. Ces missions sont nécessairement compatibles avec les orientations de l'Institut. La demande relative à la mission doit être soumise dans un délai de six (6) mois, nécessaire à la recherche de son accomplissement. Les conditions d'engagement et d'assurances sont définies dans chaque cas.

Des missions peuvent être demandées à l'Associé en cas de besoin selon des termes définis dans chaque cas. Un rapport détaillé est présenté à la fin de la visite. L'Institut visité peut convenir avec l'IIST d'un Accord de partenariat.

De manière générale, il peut être convenu un accord de partenariat ou de coopération avec tout institut ou toute entreprise dont la mission est compatible avec celle de l'IIST.

### **Candidature**

Le candidat ou la candidate au statut d'Associé Sénior remplit un formulaire fourni par l'Institut. Il lui est loisible de fournir des informations complémentaires ou des dossiers d'appui, notamment les publications. Les candidats doivent fournir deux lettres de recommandations obtenues de deux scientifiques séniors habitués à leurs activités

### **Comment puis-je obtenir le statut d'Associé sénior de l'Institut ?**

L'Institut international des Sciences et de Technologie, IIST, a une vocation interdisciplinaire, d'éducation par l'enseignement et la recherche. Il a pour objectif de contribuer au développement de l'Afrique par les sciences et techniques.

Les associés de l'Institut International des Sciences et de Technologie, IIST, sont des enseignants-chercheurs, des chercheurs de toutes disciplines, des ingénieurs, des techniciens, des inventeurs, des serviteurs des sciences et techniques. Ils sont sélectionnés sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue ou de spécialité.



## IIST BULLETIN Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions

### Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »

Les associés ont pour mission de contribuer au Progrès des sciences et techniques et au développement par les sciences et techniques à l'IIST. Par les impacts de ses activités individuelles ou collectives, ils contribuent au rayonnement de l'Institut.

En retour, l'IIST a pour mission de contribuer à leur rayonnement par les activités, les services et tout avantage intellectuel et logistique qu'il est en mesure de leur procurer.

*Les Associés Séniors* sont recrutés parmi les spécialistes de rang magistral des universités (Professeurs et maîtres de conférences), les titulaires du PhD ou sur dossier selon leur production scientifique ou intellectuelle, leur implication dans le « *knowledge management* », l'économie des connaissances. Ils peuvent être des personnes distinguées dans les secteurs de l'imitation, de l'innovation et de la vulgarisation scientifique et technique.

#### *Visites à l'IIST*

Toute visite à l'IIST sous le régime d'Associé, nécessitant des frais, est sujette à la disponibilité de fonds, préalablement notifiée par l'Institut, couvrant la période et les activités justifiant la visite. Les visites de l'IIST par les Associés juniors sont vivement encouragées sous l'obligation morale de respecter les termes de chaque visite. L'avis préalable de l'Institut, est requis. Une demande spécifique est faite pour les visites extérieures à des fins de recherche, ou de toutes activités scientifiques. Ces missions sont nécessairement compatibles avec les orientations de l'Institut. La demande relative à la mission doit être soumise dans un délai de six (6) mois, nécessaire à la recherche de son accomplissement. Les conditions d'engagement et d'assurances sont définies dans chaque cas.

Des missions peuvent être demandées à l'Associé en cas de besoin selon des termes définis dans chaque cas. Un rapport détaillé est présenté à la fin de la visite. L'Institut visité peut convenir avec l'IIST d'un Accord de partenariat.

De manière générale, il peut être convenu un accord de partenariat ou de coopération avec tout institut ou toute entreprise dont la mission est compatible avec celle de l'IIST.

#### *Candidature*

Le candidat ou la candidate au statut d'Associé Sénior remplit un formulaire fourni par l'Institut. Il lui est loisible de fournir des informations complémentaires ou des dossiers d'appui, notamment les publications. Les candidats doivent fournir deux lettres de recommandations obtenues de deux scientifiques séniors habitués à leurs activités.

Contacts  
S'adresser à la  
Direction de  
l'Institut  
En cas de besoin

L'Institut International des Sciences et de Technologie serait désireux de recevoir vos contributions  
après lecture de cet article



**IIST BULLETIN** Vol : 2. N° 1. Sept. 2014. La FAQ : Foire Aux Questions  
Norme institutionnelle sur l'échelle du « Knowledge-Management »